Secretariat d'Etat à l'Education Nationale N° 3 / E.T.

Tunis, le 2 Octobre 1959

- Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
- à III. Les chefs des Lycées et Collèges Secondaires et Techniques
 - MI. les Inspecteurs de l'Enseignement Technique

OBJET

Vacance du moste de sous directeur du Collège National Technique.

- : -

- ; -

'Je vous pris de bien vouloir rappeler à votre personnel que le poste de sous Directeur du Collège National Technique est encore vacant.

Les candidats à ce poste doivent être titulaires d'une licence d'enseignement ou d'un diplôme d'ingénieur et avoir enseigné pendant 5 ans au moins dans un établissement du second degré.

Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (Service de l'Enseignement Technique) avant le 10 Octobre de l'Alai.

Pr . Le Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale et
p.o.
Le chef de Service de
l'Enseignement Technique:

119.14